

SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL Centre médical :	ATTESTATION DE SUIVI individuel de l'état de santé (art L. 4624-1 du code du travail)	ENTREPRISE ADHERENT TEST raison sociale - Succursale Adhérent Test Code Adhérent Test Médecin du travail référent : Dr
--	--	--

SALARIE(E)	
Nom de naissance : TESTE01	Prénom(s) de naissance : Test10
Date de naissance : 10/01/2000	Lieu de naissance (code INSEE) : 68066
Sexe : M	

POSTE DE TRAVAIL
Le poste fait l'objet de mesures individuelles prévues à l'article L. 4624-3 : Non
Le poste fait l'objet d'un suivi individuel renforcé prévu à l'article L. 4624-2 : Non
Intitulé du poste de travail : Magasiniers qualifiés (MAGASINIER) (653a)

OU EMPLOI(S) (travailleurs temporaires, saisonniers, salariés des associations intermédiaires, mannequins, ...)
1.
2.
3.

DATE DE L'EXAMEN OU DE LA VISITE		
Date : 04/07/2025	Heure d'arrivée : 08:17	Heure de départ : 08:22

TYPE D'EXAMEN OU DE VISITE *		
<input checked="" type="checkbox"/> Visite d'information et de prévention	<input type="checkbox"/> Visite de reprise (art R. 4624-31)	<input type="checkbox"/> Visite de mi-carrière (art R. 4624-2-2)
<input checked="" type="checkbox"/> initiale (art R. 4624-10)	<input type="checkbox"/> Visite post-exposition (art L. 4624-2-1)	<input type="checkbox"/> Visite à la demande (art R. 4624-34)
<input type="checkbox"/> périodique (art R. 4624-16)	<input type="checkbox"/> Visite post-professionnelle (art L. 4624-2-1)	
<input type="checkbox"/> Visite intermédiaire effectuée dans le cadre du suivi individuel renforcé (art R. 4624-28)		
* Si le médecin du travail constate une inaptitude, utiliser l'avis d'inaptitude.		

<input type="checkbox"/> Réorientation vers le médecin du travail sans délai
--

PROCHAIN EXAMEN OU VISITE
A revoir au plus tard le : 04/07/2028

<p>Date : 04/07/2025</p> <p>Nom :</p> <p>Qualité :</p> <p>Mail et téléphone :</p> <p>Signature du professionnel de santé :</p> <p>Sous l'autorité du Dr</p>	<input type="checkbox"/> Attestation de suivi accompagnée d'un document faisant état de proposition de mesures individuelles faites par le médecin du travail après échange avec l'employeur
--	--